



Mairie de Dun

Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 26 novembre 2025

21H00 - Salle du Conseil

Convocation du conseil municipal en date du 20 novembre 2025

Ordre du jour :

- Vente d'une partie d'une parcelle – BND –,
- Autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2026,
- Signature acte de donation de parcelles.
- Crédit de voies communales

Présents: Florent PAULY, Alain CHAUCHE, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Danielle MICHAU, Alexis VARUTTI, Daniel NADAL, Catherine PASCUAL, Éric PRZYBYL.

Excusés: Jean-Éric DAGORY.

Procuration: Oriane CARBALLIDO, Sébastien HARAUT, Catherine MICHEL, Gérard CANAL.

Absents: Etienne FRUH

Secrétaire de séance: Alain CHAUCHE

Désignation du secrétaire de séance,

Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal en date du 26 novembre

Vente d'une partie de parcelle en BND

Monsieur le Maire propose la vente de la part communale de 18 m² sur la parcelle en BND sise au Hameau du Merviel sous numéro : 191 A 37, au prix de quinze Euros le mètre carré, soit un prix total de 270 Euros.

Voté à l'unanimité

Autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire explique :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire propose la répartition suivante :





Mairie de Dun

N° de compte	Désignation	Montants
202	Frais réalisation d'urbanisme	1 000.00
203	Frais étude et recherche	30 000.00
2151	Voirie	52 290.25
2135	Installation générale, agencement	30 000.00
2131	Entretien bâtiment	10 000.00
2156	Matériel et outillage incendie	10 000.00
212	Agencement et installations - terrains	10 000.00
TOTAL		133 290.25

Voté à l'unanimité

Signature d'un acte de donation de parcelles

La propriétaire des parcelles 191 A n°3, située à l'adresse « Les Campagnes », et la parcelle 191 A n°19 BND, situé au Merviel a fait part de sa décision d'en faire don à la commune de Dun de manière indissociable.

L'héritier souhaite supporter aucun frais d'acte.

Monsieur le Maire propose d'accepter les dons des dites parcelles, et de prendre à sa charge les frais d'actes notariés y afférents.

Voté à l'unanimité

Création de voies communales supplémentaires

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 3DS officiellement promulguée en février 2022,

Vu que toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont obligées de mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base Adresses locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN) accessible en open date,

Vu la délibération initiale concernant la dénomination de voies, il convient de rajouter les voies communales suivantes :

Hameau du Merviel :

Route de la Barre,
Chemin du Couderc

Hameau d'Engravès :

Route de Saint Cristaut,
Chemin du Brougal

Voté à l'unanimité

Le Président de séance,

Le secrétaire de séance

